



CONSEIL MUNICIPAL
Conseil du 6 Mars 2018
18h45

Date de convocation :
27 février 2018

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Le quorum est atteint

L'an deux mille dix-huit, le mardi six mars à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire.

Etaient présents : Jean AMOUROUX -- Rosa BELTRAN - Jean BEUVE - Michel CLEMENT - Carole CLUZAN - Cédric FOURCADE - Marie-Catherine KRASKER - Paul MILHE-POUTINGON - Annie MADELAINE - François MINET - Hervé PARRA

Procurations : Stéphanie PLANES à Hervé PARRA - Françoise BARENNE à Jean AMOUROUX

Absents : Marc DI BATTISTA - Florence MUNOZ

Secrétaire de Séance : Monsieur Hervé PARRA a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR - séance 02/2018

Délibérations :

- **201802-002** : Délibération pour création de la commission communale « aide sociale » et approbation pour le versement d'une aide financière d'urgence.
- **201802-003** : Délibération pour validation de travaux relatifs à l'amélioration du réseau 4G
- **201802-004** : Délibération pour avis sur l'implantation d'un champ de panneaux photovoltaïques sur la commune de Banyuls-dels-Aspres.
- **201802-005** : Délibération pour demande de subvention au titre de la DETR 2018.

REUNION DE CONSEIL

DELIBERATION N° 201802-002

OBJET : Délibération pour création de la commission communale « aide sociale » et approbation du versement d'une aide financière d'urgence.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée, que les compétences du Centre Communal d'Action Social, ont été rattachées aux compétences municipales, par la clôture de l'entité CCAS qui a voté lors de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2017, par délibération n° D2/S09/2017.

Il propose que les membres de la commission, désignés en 2014, siègent à la commission « communale », qui sera réunie à la demande de Monsieur Le Maire et statuera sur toutes demandes relatives à l'aide sociale.

Monsieur Le Maire rappelle que les membres nommés à cette commission sont :

Mesdames **PLANES** Stéphanie - **BELTRAN** Rosa - **BARENNE** Françoise - **MADELAINE** Annie.

Concomitamment à cette décision, Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers, les problèmes rencontrés par une famille Tresserrenque, qui a été touchée par un incendie.

Il tient à remercier les volontaires qui ont lancé un appel aux dons ainsi que toutes les personnes qui ont œuvrés, pour permettre à cette famille de se retrouver et de pouvoir reconstruire, ensemble une vie familiale.

Il propose le versement d'une aide financière, d'un montant de 800 €.

Après en avoir débattu à et l'unanimité, le conseil :

- Approuve la création de la commission communale d'aide sociale,
- Approuve l'aide financière de 800 €,
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette décision aux intéressés et à Monsieur Le Comptable des Finances Publiques.

DELIBERATION N° 201802-003

OBJET : Délibération pour validation de travaux relatif à l'amélioration du réseau 4G

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de la société **ORANGE** a été transmise en mairie, pour les projets suivants :

- La société Orange souhaite installer sur la commune un nœud de raccordement d'Abonnés « **NRA** » pour dé saturer le réseau de télécommunication. Il s'agira :
 - d'implanter des armoires techniques sur le trottoir proche du 2 avenue de Passa,
 - de réaliser tous les travaux nécessaires à son raccordement aux réseaux existants ENEDIS et Orange,
 - d'implanter une artère aérienne sur 1800m environ sur l'avenue de Nidolères pour permettre son raccordement en fibre optique sur **LE BOULOU**.
- La société Orange souhaite aussi installer un site de relais mobile composé d'un pylône et d'armoires techniques, sur le domaine privé de la commune parcelle A355 à l'endroit qui sera défini par la convention d'autorisation.
Elle devra réaliser tous les travaux nécessaires à son raccordement aux réseaux existants ENEDIS et Orange.

La commune percevra pour cette dernière installation, un loyer annuel de 1000€ HT (mille euros hors taxes).

Le débat s'instaure.

Ouïes les explications de Monsieur Le Maire, le conseil, à la majorité des voix soit :

1 voix contre - 1 abstention et 11 voix pour

- Approuve les projets présentés par la société **ORANGE**,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces projets.

OBJET : Délibération pour opposition sur l'installation d'un champ de panneaux photovoltaïques sur la commune de Banyuls Dels Aspres

Monsieur Le Maire informe les membres présents, que la commune de Banyuls Dels Aspres projette, d'installer d'un parc de panneaux photovoltaïques, à l'entrée de la commune, le long du RD 40 après le rond-point permettant l'accès au Village Catalan.

Monsieur Le Maire explique que le conseil municipal est parfaitement fondé à user d'une délibération, instrument de son expression, pour exprimer son désaccord sur la localisation du projet photovoltaïque sur le territoire d'une autre commune mais présentant une « pollution visuelle » pour les habitants de Tresserre ou, plus généralement, pour l'image de la commune.

La commune ne saurait ralentir le développement des énergies renouvelables puisqu'il rappelle l'installation d'un parc photovoltaïque en limite de la commune de Villemolaque / Tresserre, mais l'implantation du parc prévue par la commune de Banyuls ne permet pas de garantir une bonne insertion environnementale.

En effet, les usagers des Routes Départementales 900 et 40 seront visuellement impactés et le rond-point pourrait devenir accidentogènes par la proximité de ce projet.

De plus, la procédure actuellement mise en place, n'a fait appel à aucune enquête publique, d'études d'impact environnemental ni concertation.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

EXPRIME son opposition à la réalisation du projet photovoltaïque dans les conditions de localisation prévues,

EXPRIME son souhait que ce projet soit envisagée sur un site n'impactant pas la qualité d'entrée dans la commune de Tresserre,

DIT que Monsieur le Maire écrira en ce sens à Monsieur le Maire de la commune de Banyuls Dels Aspres en lui notifiant la présente déclaration.

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales.

OBJET : Délibération demande de subvention au titre de la DETR 2018

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il convient de déposer une demande de subvention pour l'obtention d'une participation financière de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux (DETR) 2018, pour la réhabilitation et la transformation de l'ancienne bibliothèque.

Il rappelle que ce bâtiment est déjà dédié à la location et souhaite que cette pièce, qui n'est plus utilisée, puisse être rénovée et transformée en appartement de type 2, ce qui permettrait de finir la rénovation énergétique de cet immeuble et l'accueil d'une famille qui rechercherait un logement social.

L'estimation financière pour les travaux est de 44 835 € ht.

L'assemblée, après débat et à l'unanimité :

- Approuve les travaux de rénovation et de réhabilitation de cette pièce en appartement
- Approuve le devis estimatif pour la somme de 44 835 € ht
- Charge Monsieur Le Maire de solliciter auprès des services de l'Etat, une subvention au titre de la DETR 2018,
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette décision aux services concernés,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Questions diverses :

- **Ecole :**
 - **Garderie :** Report de la réduction des horaires de garderie du soir pour la rentrée scolaire de Septembre 2018 à savoir fermeture du soir à 18h30.

- **FLASH info :** La commission « Communication » se réunira pour organiser un nouveau « flash info » semestriel afin de le rendre plus ludique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôt la séance à 20h00